



Rectificatif

Finances publiques : c'est aussi une crise des recettes !

Etat des recettes et des assiettes fiscales et sociales

Le débat sur la **situation des finances publiques** est en train d'être **détourné et confisqué par les tenants de la rigueur** et d'une réforme de l'Etat et de la sécurité sociale tournée vers le repli de l'action publique et des solidarités. Le dernier exemple en date est la volonté du Président de la République d'afficher dans la constitution l'objectif de réduire les déficits publics¹.

Cette proposition ne peut se justifier sur le plan économique : en effet, la **hausse de la dette** procède à la fois de **dépenses d'investissements**, de dépenses liées à la hausse des **besoins sociaux** (effets du vieillissement par exemple), de la **crise** et de la **baisse des recettes**. La dette, qui représente la somme des déficits passés, peut donc être bonne (cas des investissements ou des dépenses maintenues à niveau élevé en cas de crise pour en amortir les effets), conjoncturelle (crise, vieillissement) ou mauvaise (manque de recettes pour couvrir les dépenses de fonctionnement, gaspillages).

S'agissant des recettes, le débat fait rage sur les possibilités de dégager des marges de manœuvres supplémentaires afin de couvrir, par exemple, les besoins en matière de retraites ou de services publics. Afin d'éclairer le débat, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, premier syndicat de la Direction générale des finances publiques (en charge des recettes et des dépenses publiques), tient à rappeler quelques données sur les recettes et les assiettes fiscales et sociales.

Bilan des baisses de l'impôt sur le revenu

Les baisses de l'impôt sur le revenu des années 2000 à 2005 ont engendré un manque à gagner qui ont contribué à creuser les déficits et à alimenter la dette. Elles n'ont pas provoqué les effets escomptés en matière de croissance économique, elles ont en revanche privé l'Etat de ressources importantes : ainsi, **si on avait maintenu le barème de l'année 1999, l'impôt sur le revenu rapporterait aujourd'hui 65 milliards d'euros** (voir tableau plus loin).

Quel est le coût des niches fiscales ?

La liste des « dépenses fiscales » annexée à la loi de finances 2010 fait état d'un manque à gagner global de 75 milliards d'euros en 2010. Ce montant est sous estimé : **pour la Cour des comptes², le coût total des dépenses fiscales était de 146 milliards d'euros en 2008**. Car toutes les dépenses fiscales ne figurent pas dans la liste annexée à la loi de finances depuis 2006. Et celles qui ne figurent pas « *atteignent 80 milliards d'euros et sont probablement en augmentation* ». Les niches posent donc un problème de rendement et de justice fiscale.

¹ Par souci de rigueur, on précisera que la décision de « *confier à la loi de finances la compétence exclusive sur les dispositions fiscales* » est une bonne chose.

² Rapport public annuel de la Cour des comptes, Première partie, *Les observations des juridictions financières*, 2010.

Le coût des niches sociales

S'agissant des recettes sociales, **le manque à gagner des niches sociales s'élevait en 2009 à 30,4 milliards d'euros**³. On y trouve les allègements généraux de cotisations sociales (21,5 milliards d'euros), les exonérations des heures supplémentaires (2,8 milliards d'euros), les exonérations ciblées (3,6 milliards)... Ces mesures sont compensées pour partie (ce qui sollicite le budget de l'Etat) avec un manque à gagner annuel pour la sécurité sociale d'environ 2,6 milliards d'euros.

Impôts : qui paie quoi ?

Les assiettes fiscales sont mitées de mesures dérogatoires. **La réalité de l'imposition est donc différente de celle affichée par les taux nominaux**. Ainsi, en matière d'impôt sur le revenu, pour les foyers à très hauts revenus, le taux d'imposition des revenus est en moyenne de 25 %⁴. S'agissant de l'impôt sur les sociétés, le taux implicite d'imposition s'élève à 28 % pour les très petites entreprises (sans salarié) et s'abaisse au fur et à mesure que la taille croît pour s'établir à 13 % pour les grandes entreprises (plus de 2 000 salariés)⁵. Le taux implicite d'imposition⁶ des sociétés du CAC 40 se situe même en moyenne à 8 %.

Pourquoi rappeler ces chiffres ?

En matière de recettes publiques, l'assiette miracle n'existe pas mais il est tout aussi faux de dire qu'il n'existe aucune marge de manœuvre pour, par exemple, sortir de la crise avec un système fiscal rééquilibré. Le propos n'est pas ici de dire qu'il faut revenir sur tous les allègements ou éliminer toutes les dépenses fiscales (à tout le moins, il conviendrait d'en faire le bilan, ce qui n'a jamais été fait) mais simplement d'éviter la profusion d'idées fausses ou de mensonges par omission consistant à nier une évidence : **la crise des finances publiques est aussi une crise des recettes publiques**.

- - - - -

Annexe

Bilan des baisses de l'impôt sur le revenu

<i>Loi de finances</i>	<i>Mesures</i>	<i>Coût budgétaire annuel (en milliards d'euros)</i>
PLF 2000	Baisse de 1 point des deux premières tranches	1,67
PLF 2001	Baisse 1,25 point des 4 premières tranches et de 0,75 point des deux dernières	3,56
PLF 2002	Baisse de 0,75 point des deux premières tranches et de 0,5 des deux dernières	1,98
LFR 2002	Baisse générale de 5%	2,55
PLF 2003	Baisse de 1%	0,55
PLF 2004	Baisse de 3%	1,63
PLF 2006	Refonte du barème	3,9

(Source : lois de finances des années concernées)

Ces « coûts budgétaires » se sont cumulés au fil des années de sorte qu'en 10 ans, l'Etat s'est privé de 108 milliards d'euros.

³ Rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale, octobre 2009.

⁴ INSEE, *Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2010.

⁵ Rapport du Conseil des prélèvements obligatoires ; *Les prélèvements obligatoires des entreprises dans une économie globalisée*, 2009.

⁶ L'impôt sur les sociétés est rapporté à l'excédent net d'exploitation, un solde intermédiaire de gestion très utilisé dans les comparaisons internationales.